



APPEL A PROJETS TERRITOIRE ZERO DECHETS – ZERO GASPILLAGE

L'ambition de ce dispositif est de promouvoir la mobilisation d'un territoire sur la thématique «déchets» (sans distinction déchets des ménages, déchets des activités économiques) en aboutissant à l'élaboration d'un programme collectif d'actions qui visent les objectifs suivants :

- ne pas gaspiller,
- limiter au maximum la production de déchets,
- réemployer localement,
- valoriser en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets,
- limiter au maximum l'élimination
- s'engager dans des démarches d'économie circulaire dans un mouvement de gouvernance participative.

L'aspect financier :

Deux types de soutiens pour une durée de 4 ans sont proposés par l'ADEME, aux mécanismes un peu différents :

- **Aide aux changements de comportements** : financement de postes (4 CDD maxi).
- **Contrat d'Objectifs Déchet et Economie Circulaire** : aide forfaitaire annuelle à laquelle s'ajoute une part variable assujettie à la réalisation d'objectifs de réduction chiffrés.

Concernant le financement des actions ou projets intégrés dans le programme, étant donné que l'enveloppe d'aides ADEME sera captée par la partie « Moyens Humains », il conviendra de mobiliser des fonds via d'autres mécanismes :

- Réponse à des Appels à Projets ADEME (nombreux AMI en cours)
- Co-financement avec partenaires présents dans la démarche
- Subventionnement direct auprès de l'ADEME : 30% de soutien
- Etc...

Le fonctionnement de la démarche :

Le fonctionnement du dispositif s'articule autour de quatre piliers présentés de façon synthétique dans le schéma suivant :

L'intérêt est de réunir au sein d'ateliers thématiques (eux-mêmes sous-divisés en groupes de travail), l'ensemble des acteurs locaux, publics ou privés, qui ont un lien avec les débats et qui, potentiellement, sont prêts à s'investir pour faire aboutir un projet ou une action. Le champ des perspectives est vaste mais il conviendra à chaque atelier de se saisir de sujets qu'ils souhaitent construire collectivement... l'animation, la coordination et l'orientation globale étant laissées au comité de pilotage et à l'équipe-projet.

Les moyens humains :

- un coordinateur TZDZG recruté en CDD pour 4 ans, en charge de l'animation générale du dispositif
- un animateur pour assister le coordinateur recruté également en CDD pour 4 ans
- un animateur par atelier thématique voire par groupes de travail (techniciens de Kerval ou des EPCI membres)
- membres de bureau de Kerval pour le comité de pilotage.
- L'ensemble des financements apportés par l'ADEME sur les 4 ans sera mobilisé sur le fonctionnement du dispositif et notamment la prise en charge financière des moyens humains déployés.

La délibération créant les emplois des collectivités doit préciser, dès lors qu'il peut être fait appel à des agents contractuels recrutés sur la base de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 "le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé".

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

➡ **FIXE** le Président le montant des rémunérations des deux postes créés spécifiquement pour cette opération :

	REMUNERATIONS	Niveau recrutement
Coordinateur		Catégorie A
Animateur	IB : 351 – IM : 328 / Participation Risque santé & Prévoyance+ Titres restaurant	Catégorie C

POUR EXTRAIT CONFORME
A Ploufragan, le 19 mai 2016

**Le Président
Thierry BURLOT**



COMITE SYNDICAL N°2/2016

LE 19 MAI 2016

Convocation du 03 mai 2016

Nombre de membre du comité syndical : 42

L'an deux mil seize dix-neuf mai à dix-sept heures trente, les membres du comité syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à Ploufragan sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : **Mr Thierry BURLLOT**

	Nom	Prénom	Présent	Suppléé par
CENTRE ARMOR PUISSANCE 4	LE FUR LE RIGOLEUR	Françoise Donatienne	X	
CIDERAL	LE HELLOCO GUILLERET BOUSTRON LE JAN THOMAS	Guy Jean-Pierre Romain Yvon Gilles	X X	Mickaël DABET
CDC COTE DE PENTHIEVRE	NABUCET OMNES	Daniel Jean-Pierre	X X	
LAMBALLE COMMUNAUTE	BARBO CAURET RENAULT NESTOUT	Jean-Luc Loïc Jean-Yves Christian	X X X	Roger QUEMARD
CDC PAYS DE MONCONTOUR	TETU NOREE	Eliane Pascal	X	
SIVOM DU MENE	PERRIN HESRY	Claude Michel		Christian COUPE
SMITOM DE LAUNAY LANTIC	BOSSARD BURLLOT LE MAITRE LE VAILLANT MICHEL-LE POLES SERANDOUR	Sylvie Thierry Christian Jean-Paul Ghislaine Marcel	 X X X X	Jean-Yves LE COQU
QUINTIN COMMUNAUTE	LOYER ARTUR	Jean-Yves Joseph	X X	

CDC ARGUENON HUNAUDAYE	CARLO GUERIN	Jean-Pierre Armand	X	Christian HERCOUET
SBABA	BLANCHARD	Claude	X	Jean-Yves BERNARD
	BOULDE	Marie-France	X	
	ECOBICHON	Alain		
	LE POTTIER	Joseph	X	
	DESDOIGTS	Jacky		
	LE GAGNE	Joëlle		
	MINET	Christine		
	GUIGNARD	Sylvie		
	HINAULT	Michel		
	ORAIN – GROVALET	Christine	X	
	RAOULT	Maryse	X	
CLAESSENS	Blandine	X		
MOULIN	Rémy	X		
CDC PAYS DE MATIGNON	LE BOUC	Gervais	X	
	LAYEC	Claude	X	

Suppléants présents à voix non délibérative

CIDERAL
CENTRE ARMOR PUISSANCE 4
CDC COTE DE PENTHIEVRE
CDC PAYS DE MONCONTOUR
CDC PAYS DE MATIGNON
LAMBALLE COMMUNAUTE
SMITOM DE LAUNAY LANTIC
QUINTIN COMMUNAUTE
CDC ARGUENON HUNAUDAYE
SBABA
SIVOM du Mené

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc BARBO

Présents Titulaires : 22
Suppléant à voix élective : 6
Suppléant à voix non électives : 0

Votants 28